ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Communiqué de presse

Mitage du territoire : AGORA refuse une réponse erronée à la problématique

Lors de sa séance du 14 décembre dernier, le comité d'AGORA s'est penché sur l'initiative des Jeunes Verts dite « contre le mitage du territoire » qui sera soumise au vote le 10 février prochain. Si la préservation des terres cultivables fait partie des objectifs d'AGORA, le comité a considéré que cette initiative était superflue et serait même dangereuse pour certaines productions agricoles et plusieurs régions excentrées. Il a ainsi décidé de s'y opposer.

Chaque seconde en Suisse, environ un mètre-carré de bonnes terres cultivables disparaît du fait du bétonnage et de l'avancée de la forêt. AGORA connaît cette statistique et souhaite également ralentir cette érosion du potentiel productif de l'agriculture suisse. En effet, une diminution des surfaces agricoles à disposition signifie une plus grande difficulté à remplir le mandat constitutionnel donné par les articles 104 et 104*a* de la Constitution fédérale.

Malgré ceci, AGORA ne peut soutenir l'initiative dite « contre le mitage du territoire ». En effet, nous estimons que l'article 104*a* pour la sécurité alimentaire plébiscité par le peuple et les cantons le 24 septembre 2017 couvre déjà cette volonté puisqu'il cite explicitement « *la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles* » à sa lettre a. Plutôt que d'ajouter quelques lignes supplémentaires à la Constitution fédérale, la priorité doit être de déjà mettre en œuvre ceci.

Par ailleurs, et ce point est bien plus problématique aux yeux d'AGORA, le nouvel alinéa 7 n'autorisant, hors de la zone à bâtir, que « *les constructions et les installations qui sont destinées à l'agriculture dépendante du sol et dont l'emplacement est imposé par leur destination* » rendrait presque impossible la mise en place de nouveaux bâtiments tels que les poulaillers ou les porcheries. En effet, il est impensable de prévoir de telles constructions au sein de la zone à bâtir.

Enfin, l'initiative risquerait de mettre quasiment « sous cloche » certaines régions rurales alors qu'un développement régional raisonné est dans l'intérêt de tous, y compris l'agriculture. Pour toutes ces raisons et malgré un objectif global similaire, AGORA s'oppose à cette initiative et appelle à voter non le 10 février prochain.

AGORA

Lausanne, le 14 janvier 2019

Renseignements : Laurent Tornay, président, 079/244.45.44
Loïc Bardet, directeur, 079/718.01.88